



Aide financière
pour conducteurs
d'autobus scolaire

GUIDE CONDUCTEUR - DOCUMENTS AU PROFIL

Ce guide est conçu pour aider les conductrices et conducteurs à déposer les documents exigés pour bénéficier du Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire (PAFCAS).

Si vous n'avez jamais créé de compte conducteur sur le portail, veuillez utiliser le [Guide PDF - Conducteur d'autobus scolaire](#) au lieu de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPEL SUR LES RÈGLES ET LOIS APPLICABLES	2
ACCÉDER AU PORTAIL	2
DÉPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES	3
AJOUT DE PIÈCES JUSTIFICATIVES EXPIRÉES	5
POUR VÉRIFIER LES DOCUMENTS EXISTANT À MON DOSSIER	6
DÉTAILS ET EXPLICATIONS SUR LES DOCUMENTS À DÉPOSER	7
ANNEXE	8

RAPPEL SUR LES RÈGLES ET LOIS APPLICABLES

Conformément aux règlements de la Société de l'assurance automobile du Québec et à la Loi sur le transport scolaire, un conducteur d'autobus scolaire, de minibus ou de berline scolaire DOIT DÉTENIR un permis de conduire valide et en vigueur ainsi qu'une carte de compétence valide et en vigueur, pour effectuer du transport scolaire.

Nous vous invitons à consulter le document d'informations sur les règlements et lois applicables ainsi que les procédures pour les formations en transport scolaire offertes par les deux centres de formation en transport que vous trouverez dans ce document : [Règles et formations.pdf](#)

IMPORTANT :

Si vous n'avez jamais créé de compte conducteur sur le portail, veuillez utiliser et suivre les étapes du guide : [Guide PDF - Conducteur d'autobus scolaire](#)

Si VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE conducteur sur le portail, veuillez suivre les prochaines étapes :

ACCÉDER AU PORTAIL

Ouvrir un navigateur (Edge, Google, Firefox Mozilla, Safari ou autre)

Taper dans la barre d'adresse ou cliquer ici : <https://fidelibus.ca>

Cliquer sur « Connectez-vous ici »



Déjà un compte ?
Connectez-vous ici

Pas encore de compte ?
Créer un compte conducteur Créer un compte de transporteur scolaire

Vous serez redirigé vers la page de connexion :

Entrer l'adresse courriel de votre compte conducteur →

Entrer le mot de passe de votre compte conducteur →

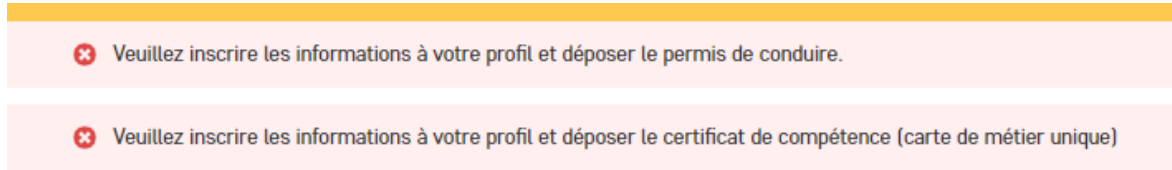
Cliquer sur « Connexion » →

The image is a screenshot of the login page on the Fidelibus website. At the top, it has the same 'Fidelibus' logo and tagline as seen in the previous image. Below the logo, there are two sections. The first section is titled 'Connectez-vous avec un compte existant' and contains two input fields: 'Courriel :' and 'Mot de passe :'. The password field has a small eye icon to its right. Below the password field is a link that says 'Mot de passe oublié ?'. At the bottom of this section is a large yellow button labeled 'CONNEXION'. The second section is titled 'Pas encore de compte ?' and contains two yellow buttons: 'Créer un compte conducteur' and 'Créer un compte de transporteur scolaire'.

Les conductrices et conducteurs d'autobus scolaire, de minibus ou de berline scolaire ont l'obligation de remplir leur profil et de déposer leur permis de conduire valide et en vigueur ainsi que leur carte de compétence valide en vigueur avant de pouvoir effectuer une demande d'aide financière.

Si votre profil est incomplet ou n'a pas les documents exigés, lors de votre prochaine connexion vous serez automatiquement dirigé dans la page de votre profil afin de remédier à la situation et répondre aux nouvelles exigences applicables.

Vous verrez donc ceci :



Avant de débiter le dépôt des documents, veuillez préparer les documents à déposer :

Copie ou photo du permis de conduire et du certificat de compétence

Tous les formats d'enregistrement suivant sont possibles : jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf

Les photos ou les documents numérisés doivent être clairs et bien lisibles afin que nous puissions les valider. Dans le cas contraire, les documents déposés seront supprimés, vous recevrez un courriel, les demandes d'aide financière seront à nouveau inaccessibles et les demandes d'aide financière qui auront été effectuées seront inscrites « Inadmissible » jusqu'à ce que les documents au dossier soient conformes.

**** S'il vous plaît, vous référer à la section AJOUT DE PIÈCES JUSTIFICATIVES EXPIRÉES de ce guide si vous avez des pièces justificatives expirées à déposer. Sinon, suivre les étapes 1 à 5 de la section DÉPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES. ****

DÉPOSER LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

(Pour plus d'informations sur les documents à déposer, voir la section DÉTAILS DES DOCUMENTS À DÉPOSER)

Tous les champs doivent être remplis avant d'enregistrer le formulaire.

1. Si ce n'est pas déjà fait, remplir la première section du formulaire
2. Permis de conduire

Permis de conduire et Certificat de compétence	
Sélectionner votre type de conducteur (Autobus ou Berline) →	Type de conducteur : <input type="text"/>
Inscrire votre numéro de permis de conduire, si ce n'est pas déjà fait →	Permis de conduire : <input type="text"/>
Pour déposer votre permis de conduire Cliquer sur « Choisir un fichier » et sélectionner le document dans vos fichiers d'ordinateur →	Permis de conduire : <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi Document : <input type="text"/> Fichiers supportés: jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.
Inscrire la date d'entrée en vigueur et la date d'expiration de votre permis de conduire →	Date entrée en vigueur : <input type="text"/> Aujourd'hui <input type="calendar"/>
(format : jj/mm/aaaa ou utiliser le calendrier) →	Date expiration : <input type="text"/> Aujourd'hui <input type="calendar"/>

Lorsqu'il n'y a aucun document sélectionné, vous voyez ceci :

Permis de conduire :	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Aucun fichier choisi"/>
Fichiers supportés:	jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.
Permis de conduire :	<input type="button" value="Choisir un fichier"/> <input type="button" value="Permis.png"/>
Fichiers supportés:	jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.

Lorsque votre document est bien sélectionné, vous voyez ceci :
(le document ici, est à titre d'exemple : permis.png)

3. Carte de compétence

BERLINE - Si vous êtes un conducteur de berline scolaire :

Pour déposer votre carte de compétence
Cliquez sur « Choisir un fichier » et sélectionnez
le document dans vos fichiers d'ordinateur

Inscrivez seulement la date d'entrée en
vigueur de votre carte de compétence
(format : jj/mm/aaaa ou utiliser le calendrier)

Carte de compétence : ➔ Choisir un fichier Aucun fichier choisi Document :
Fichiers supportés: jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.

Date entrée en vigueur : ➔ [] Aujourd'hui | 📅

AUTOBUS SCOLAIRE OU MINIBUS - Si vous êtes un conducteur d'autobus scolaire ou minibus :

Pour déposer votre carte de compétence
Cliquez sur « Choisir un fichier » et sélectionnez
le document dans vos fichiers d'ordinateur

Inscrivez seulement la date d'expiration
de votre carte de compétence
(format : jj/mm/aaaa ou utiliser le calendrier)

Carte de compétence : ➔ Choisir un fichier Aucun fichier choisi Document :
Fichiers supportés: jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.

Date expiration : ➔ [] Aujourd'hui | 📅

4. Assurez-vous d'avoir rempli correctement tous les champs demandés
et cliquez sur :

➔ Enregistrer et continuer les modifications SAUVEGARDER

5. Lorsque les documents que vous avez déposés sont bien enregistrés,
vous voyez ceci :

[]

oisi Document : ➔ 2023-11-17 20:49:58
x, xls, xlsx ou pdf.

[] Aujourd'hui | 📅

[] Aujourd'hui | 📅

oisi Document : ➔ 2023-11-17 20:49:58
x, xls, xlsx ou pdf.

IMPORTANT

Si vous recevez un **message d'erreur lors de l'enregistrement** de votre profil, les documents que vous aviez déposés sont automatiquement effacés par mesure de sécurité des données confidentielles.

Si c'est le cas, vous devez :

- corriger les informations encadrées en rouge;
- redéposer chaque document;
- cliquer sur « Enregistrer et continuer les modifications »

Au besoin, vous pouvez ajouter un document, mais vous ne pouvez pas retirer ou supprimer des documents existants.

AJOUT DE PIÈCES JUSTIFICATIVES EXPIRÉES

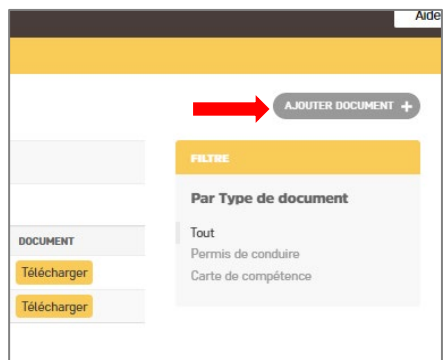
Pour plus d'informations sur les documents à déposer, voir la section [DÉTAILS DES DOCUMENTS À DÉPOSER](#)

Tous les champs doivent être remplis avant d'enregistrer le formulaire.

1. Sélectionner « Mes documents » dans l'onglet de gauche sous la section « Conducteurs »



2. Cliquer sur le bouton « Ajouter Document + » situé en haut à droite de la page :



3. Sélectionner le type de document à ajouter et remplir les informations nécessaires :
 - a. Carte de compétence

BERLINE - Si vous êtes un conducteur de berline scolaire :

Pour déposer un nouveau document ou un document expiré

Sélectionner le type de fichier

Cliquer sur « Choisir un fichier »

Sélectionner le document dans vos fichiers d'ordinateur

Inscrire seulement la date d'entrée en vigueur de la carte à déposer

(format : jj/mm/aaaa ou utiliser le calendrier)

A screenshot of a document upload form. The 'Type de document' dropdown is set to 'Carte de compétence'. The 'Fichier' field shows 'Choisir un fichier' and 'competence.jpg'. Below it, it says 'Fichiers supportés: jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.' The 'Date d'entrée en vigueur' field is set to '04/10/2023' and is highlighted with a red box. The 'Date d'expiration' field is empty. There are calendar icons next to the date fields.

AUTOBUS SCOLAIRE OU MINIBUS - Si vous êtes un conducteur d'autobus scolaire ou minibus :

Pour déposer un nouveau document ou un document expiré
Sélectionner le type de fichier
Cliquer sur « Choisir un fichier »
Sélectionner le document dans vos fichiers d'ordinateur
Inscrire seulement la date d'expiration de votre carte à déposer
(format : jj/mm/aaaa ou utiliser le calendrier)

Type de document : **→** Carte de compétence

Fichier : Choisir un fichier competence.jpg
Fichiers supportés: jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.

Date d'entrée en vigueur : Aujourd'hui |

Date d'expiration : 04/10/2023 Aujourd'hui |

4. Assurez-vous d'avoir rempli correctement tous les champs demandés :

a. Si vous n'avez aucun autre document à déposer, cliquer sur « SAUVEGARDER »

Enregistrer et ajouter un nouveau Enregistrer et afficher SAUVEGARDER **→**

b. Si vous devez déposer un autre document, cliquer sur « Enregistrer et ajouter un nouveau »

→ Enregistrer et ajouter un nouveau Enregistrer et afficher SAUVEGARDER

5. Vous pouvez sélectionner un autre type de document (ex. Permis de conduire expiré) :

Pour déposer un nouveau permis ou un permis expiré :
Sélectionner le type de fichier
Cliquer sur « Choisir un fichier »
Sélectionner le document dans vos fichiers d'ordinateur
Inscrire la date d'entrée en vigueur et la date d'expiration du permis à déposer
(format : jj/mm/aaaa ou utiliser le calendrier)
Cliquer sur Sauvegarder

Ajout de Document

Type de document : **→** Permis de conduire

Fichier : **→** Choisir un fichier Aucun fichier choisi
Fichiers supportés: jpg, png, gif, doc, docx, xls, xlsx ou pdf.

Date d'entrée en vigueur : Aujourd'hui |

Date d'expiration : Aujourd'hui |

POUR VÉRIFIER LES DOCUMENTS EXISTANT À MON DOSSIER

Vous pouvez consulter la section « Mes documents » pour voir la liste des documents existant à votre dossier à partir de votre compte conducteur.

TYPE DE DOCUMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	DATE D'EXPIRATION	DATE DE TÉLÉVERSEMENT	DOCUMENT	Par Type de document
Permis de conduire	4 octobre 2021	31 octobre 2026	12 décembre 2023 11:13	Télécharger	Tout
Permis de conduire	4 octobre 2019	31 octobre 2023	12 janvier 2024 09:55	Télécharger	Permis de conduire
Carte de compétence	Aucun(e)	4 octobre 2023	12 janvier 2024 09:31	Télécharger	Carte de compétence
Carte de compétence	7 septembre 2022	Aucun(e)	12 décembre 2023 11:13	Télécharger	

Si vous voyez une erreur dans les dates inscrites aux documents apparaissant dans cette liste, veuillez communiquer avec nous afin que nous puissions corriger l'information.

DÉTAILS ET EXPLICATIONS SUR LES DOCUMENTS À DÉPOSER

Pour être admissible au Programme d'aide financière pour la rétention des conducteurs d'autobus scolaire (PAFCAS), une conductrice ou un conducteur de véhicule scolaire doit obligatoirement détenir un permis de conduire valide et en vigueur ainsi qu'un certificat de compétence valide et en vigueur pour effectuer du transport scolaire, conformément aux différents règlements de Loi sur le transport scolaire cités en annexe, page 3.

Permis de conduire

Erreur : Permis de conduire est expiré

Veillez déposer dans votre profil de conducteur une copie de votre nouveau permis de conduire et inscrire les nouvelles dates de ce permis de conduire.

Erreur : Permis de conduire entre en vigueur après le début de la période

Veillez déposer dans votre profil de conducteur une copie de votre ancien permis de conduire et inscrire les dates de ce permis de conduire.

Certificat de compétence

Berline

Erreur : Certificat de compétence (carte de métier unique) entre en vigueur après la date de début de période

Vous n'êtes pas admissible à l'aide financière pour cette période puisque vous devez posséder un certificat de compétence valide et en vigueur pour effectuer du transport scolaire, et ce, dès votre date d'embauche.

Erreur : Certificat de compétence (carte de métier unique) entre en vigueur après votre date d'embauche

Vous n'êtes pas admissible pour cette période puisque vous deviez posséder un certificat de compétence valide et en vigueur pour effectuer du transport scolaire, et ce, dès votre date d'embauche.

Autobus

Un conducteur d'autobus scolaire doit suivre et réussir sa formation d'appoint afin de renouveler son certificat de compétence dans les six (6) mois précédents la date d'expiration de son certificat valide et en vigueur, et ce, tous les trois (3) ans.

Erreur : Certificat de compétence (carte de métier unique) entre en vigueur après le début de la période

Si vous avez conservé votre ancien certificat de compétence, veuillez le déposer à votre profil conducteur et inscrire la date d'expiration indiquée sur ce certificat.

Si vous n'avez pas suivi la formation d'appoint pour le renouvellement d'un certificat de compétence dans les six (6) mois précédents la date d'expiration d'un certificat en vigueur, vous n'êtes pas admissible à l'aide financière pour cette période puisque vous ne possédiez pas de certificat de compétence valide et en vigueur durant toute la période visée.

Erreur : Certificat de compétence (carte de métier unique) expire avant la date de fin de la période

Si vous avez suivi votre formation d'appoint pour le renouvellement d'un certificat de compétence en vigueur dans les six (6) mois précédents la date d'expiration du certificat en vigueur, vous avez reçu votre nouveau certificat de compétence.

Veillez déposer votre nouveau certificat de compétence et inscrire la nouvelle date d'expiration de ce certificat.

Si vous n'avez pas suivi la formation d'appoint pour le renouvellement d'un certificat de compétence en vigueur avant sa date d'expiration, vous n'êtes pas admissible à l'aide financière pour la période visée.

Attestation provisoire (Autobus seulement)

Si vous êtes un nouveau conducteur d'autobus scolaire ne possédant pas de certificat de compétence :

Vous devez être inscrit à la formation de base et posséder une attestation provisoire en vigueur avant le début de la période ou dès votre date d'embauche, si vous êtes embauché au cours de la période visée par la demande d'aide financière, pour être admissible. L'attestation provisoire vous autorise à effectuer du transport scolaire pour la durée indiquée sur cette attestation. Seul votre responsable peut en faire la demande auprès du Centre de formation en transport routier.

Si vous possédez cette attestation provisoire, veuillez la déposer dans votre profil de conducteur à titre de certificat de compétence et inscrire la date d'expiration indiquée sur cette attestation.

Si vous ne possédez pas d'attestation provisoire, conformément aux informations mentionnées précédemment, vous n'êtes pas admissible à l'aide financière pour la période visée. Assurez-vous d'obtenir votre certificat de compétence avant le début de la prochaine période afin de pouvoir faire une demande.

Pour toute question ou information supplémentaire, veuillez communiquer avec nous par courriel à : programmeconducteursautobus@collecto.ca ou par téléphone au 1-877-730-1216.

L'Équipe Fidelibus

ANNEXE

Règles applicables au PAFCAS

Société de l'assurance automobile du Québec
[Obligation du conducteur](#)

Loi sur le transport

[T-12 - Loi sur les transports](#)

Section V.2 Transport des élèves

et

[Règlements sur la formation des conducteurs d'autobus scolaire et de minibus affectés au transport des écoliers et de véhicules affectés au transport des écoliers](#)

T-12, r. 8

Fédération des transporteurs par autobus

[Description des métiers : Conducteur d'autobus & berline](#)

[Qualifications requises](#)

[Particularité - Carte de compétence](#)